

# Conférence générale

**GC(58)/23**  
23 septembre 2014

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquante-huitième session ordinaire

Point 8 de l'ordre du jour  
(GC(58)/22)

# Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

## Mémorandum du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale<sup>1</sup> prévoit qu'avant que la Conférence générale, à chaque session ordinaire, ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance fait connaître à la Conférence générale les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session le Conseil soit constitué conformément au paragraphe A de l'article VI du Statut.
2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil<sup>2</sup>, conformément à ce qui suit :
  - a) Trois membres de la région Amérique latine ;
  - b) Deux membres de la région Europe occidentale ;
  - c) Un membre de la région Europe orientale ;
  - d) Deux membres de la région Afrique ;
  - e) Un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
  - f) Un membre de la région Asie du Sud-Est et Pacifique ; et
  - g) Un membre de la région Extrême-Orient ou de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ou encore de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

---

<sup>1</sup> GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

<sup>2</sup> Pour remplacer les pays suivants : Algérie, Argentine, Costa Rica, Grèce, Libye, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pologne, Thaïlande et Uruguay (voir le document GC(56)/RES/DEC/(2012), décision GC(56)/DEC/8).

3. L'attention des délégués est appelée sur la liste ci-après de 24 États Membres qui siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la cinquante-neuvième session ordinaire (2015) de la Conférence générale, du fait qu'ils ont été soit élus par la Conférence générale en 2013<sup>3</sup>, soit désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2014<sup>4</sup>.

Afrique du Sud	Finlande
Allemagne	France
Argentine	Inde
Australie	Japon
Autriche	Kenya
Bosnie-Herzégovine	Pérou
Canada	Qatar
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Émirats arabes unis	Slovaquie
Espagne	Soudan
États-Unis d'Amérique	Venezuela, République bolivarienne du
Fédération de Russie	Viet Nam

---

<sup>3</sup> GC(57)/RES/DEC/2013, décision GC(57)/DEC/8.

<sup>4</sup> GC(58)/4.